

## Règlement intérieur pour MAURIENNE PROJECT #2.3

La MAURIENNE PROJECT #2.3 aura lieu dans différents lieux :

- Pour les Qualifications :

- salle dite *Le Break* à l'Espace Jeunes de Saint Jean de Maurienne (73) le samedi 26 octobre 2013 de 13H00 à 18H00.

- salle *de l'AEP* à Saint Michel de Maurienne (73) le samedi 23 novembre 2013 de 13H00 à 18H00.

- Pour la finale : salle polyvalente de Saint Julien Montdenis (73) le samedi 21 décembre 2013 de 13h00 à 18h00.

Le prix d'entrée pour les participants est de 18,00 Euros par personne, réduction de 4€ si celui-ci s'inscrit avant le 21 octobre 2013 pour la première date et le 18 novembre pour la seconde date. L'inscription donne accès à une date de qualification ainsi qu'à la finale.

### **Attitude du joueur**

Pour que la MAURIENNE PROJECT #2.3 se passe au mieux, il est indispensable que tout se déroule dans une ambiance conviviale, c'est pourquoi :

- il est interdit de tenir des propos racistes, injurieux ou de dénigrer les autres participants,

- il est indispensable que chacun fasse preuve d'un minimum de fair-play pendant les épreuves et de politesse en dehors. L'utilisation de cheats codes ou de programmes permettant de tricher est interdite.

### **Matériel**

Aucun participant ne devra apporter son propre matériel (clés USB, casque audio, etc). Tout le matériel est fourni par les organisateurs de la MAURIENNE PROJECT #2.3.

Sauf sur demande d'un des organisateurs, la configuration initiale ne devra pas être modifiée.

### **Interdictions**

Pendant toute la durée de l'évènement, il n'est pas autorisé :

- de fumer dans la salle,

- de consommer de l'alcool,

- de manger devant les machines,

- d'écouter la bande-son des jeux avec des enceintes ou casque. L'équipe d'organisation met en place une animation sonore,

- de tenter de prendre le contrôle via le réseau d'un autre PC ou d'un serveur.

**Toute personne ne respectant pas les règles mentionnées dans ce règlement sera immédiatement exclue de la salle sans remboursement.**

*La Communauté de communes Coeur de Maurienne et la communauté de communes Maurienne Galibier (co-organisateurs) se réservent le droit de prendre des photos et vidéos de cet événement et de les diffuser lors de la promotion de leurs activités. Chaque participant ou son représentant légal a un droit de refuser la diffusion de son image, la demande devra en être faite le jour même.*

*Les co-organisateurs se réservent le droit de modifier toute ou partie des dates et/ou horaires des qualifications et/ou finales et s'engagent à contacter dans la semaine précédent la date concernée tout inscrit dans la mesure ou celui-ci (ou son représentant légal) à communiquer un moyen de le contacter ( téléphone, adresse de courriel...).*